

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Alain LENESEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Aurélie VERGIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET

Absents : MM. Serge LEMONNIER, Yann LECUYER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 8 septembre 2021

Date d'affichage : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Délib. n°2021-069 : RH - modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

8 agents communaux peuvent bénéficier cette année d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. En outre, il est proposé de modifier les temps de travail des postes à la médiathèque suite au départ de 2 agents. La nouvelle équipe s'appuiera sur 1 poste à temps plein (responsable) et 2 postes à temps non complet (28h).

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la délibération du 26/10/2017 fixant à 100 % le taux d'avancement,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer les emplois permanents pour permettre les avancements de grade et promotions internes prévus en 2021,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Créer, à compter du 1^{er} novembre 2021, les postes résultant du tableau ci-dessous :**

Grade actuel	Catégorie / Filière	Missions	Durée	Poste
Adjoint technique	C Filière technique	Agent des services techniques	35h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Adjoint technique	C Filière technique	Agent périscolaire	32h30	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C Filière technique	Agent des services techniques	35h	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Attaché	A Filière administrative	DGS	35h	Attaché principal
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C Filière technique	Agent des services techniques	35h	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B Filière administrative	Cadre administratif polyvalent mairie	35h	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C Filière technique	Agent périscolaire	35h	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C Filière technique	Agent des services techniques	35h	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

- Supprimer, au fur et à mesure de la nomination des agents sur leur nouveau grade et après avis favorable du comité technique (CDG50), les emplois permanents correspondant aux grades d'origine ;
- Créer, à compter du 1^{er} novembre 2021, 2 postes permanents au service médiathèque :

Agent de médiathèque	28H00	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
Agent de médiathèque	28H00	Adjoint du patrimoine

- Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2021, chapitre 12, articles 6411 et suivants.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

